

CHALLENGE VETERANS AMICAL DU SUD

REGLEMENT

- Participation uniquement réservée **aux joueurs affiliés à l'Aile francophone de la FRBTT** ayant atteint ou dépassé l'âge de 40 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.
- Epreuve dite par « handicap ».
- Équipes formées de 2 joueurs, un joueur dit « fort » avec un joueur dit « faible » : à classement égal entre 2 ou plusieurs joueurs le plus jeune est considéré comme le joueur dit « fort ».
- Le tirage au sort des équipes se fera au club organisateur le jeudi à 20H précédant cette organisation.
- Le début de la compétition étant à 09H00, la présence obligatoire des participants sera d'une demi-heure au moins avant le début de la compétition.
- Pour les joueuses, c'est le classement homme qui sera pris en compte. Si une joueuse n'a pas de classement homme, on prendra son équivalent homme.
- Les joueurs/joueuses ne pourront pas être associés deux fois au cours de la compétition à un même partenaire, ni deux fois avec un joueur « **NC** » **pour un joueur dit « fort »**.
- Les rencontres se disputent en 2 sets gagnants de 11 points dans les poules de départ avec la grille handicap applicable pour la saison en cours (handicap mis en début de set).
- *L'application du « point » de la mort sera décidée en début de chaque compétition en fonction du nombre d'équipes inscrites.*
S'il y a égalité après les deux simples, un double sera disputé en 2 sets gagnants, même système « d'handicap » et point de la mort (set gagné à 11 points).
- Les équipes seront d'abord réparties en poules puis sur base du classement de ces poules, d'autres rencontres seront programmées, **poule des 1^{er}, poule des 2^{ème}, poule des 3^{ème} et poule des 4^{ème}** pour tous, afin de pouvoir « classer » toutes les équipes.
- Un classement général sera établi à l'issue des 5 challenges, les points individuels pour ce classement général sont calculés sur les 4 meilleurs classements de ces différentes épreuves (la participation à au moins trois épreuves est requise pour être repris au classement général final) ;
- Un maximum de 8 joueurs sera accepté par table.
- **Les inscriptions** sont à adresser, uniquement auprès du responsable du club organisateur, au plus tard, 48h00 avant le début de la compétition **(priorité aux joueurs inscrits aux challenges précédents)**.
- Le droit de participation est fixé à **5€**, l'inscription vous sera offerte lors de la réservation d'un repas pour la somme de **18€** ainsi que pour les accompagnants directement auprès du club organisateur.
- **En cas de désinscription**, après la date limite d'inscription **(48H avant la date du challenge)**, le joueur sera redevable de son inscription **5€**, plus une amende de **5€** (soit au total : **10€**).

- **En cas d'absence** le joueur sera redevable de son inscription **5€**, plus une amende de **12€** (soit au total : **17€**) + le prix du repas qu'il avait réservé pour lui. L'accompagnateur ou l'accompagnatrice absent devra aussi payer le prix du repas au club organisateur. **Un certificat médical sera à envoyer à l'organisateur dans les plus brefs délais afin d'éviter l'amende.**
- Un point non repris au présent règlement ou toute contestation est du ressort de la CPNV.

Dates des Challenges :

11-10-2026 Ping Mosan Hastière : Plaine Recrear 2 5540 Hastière-Lavaux

Resp : Bousrez Bernard, bernardb180761@gmail.com, 0470/36.62.04

N° :GB26-27-C011

14-03-2027 Rouillon : Rue de l'Eglise, 25a 5537 Annevoie-Rouillon

Resp : Puissant Nicolas, ttrouillon068@gmail.com

N° :GB26-27-C012

11-04-2027 Rosée : Sentier de l'Ermithe 5620 Rosée

Resp : Vanbelle Erick, erickvanbelle@gmail.com

N° : GB26-27-C013

18-04-2027 Ermeton : Rue du Monastère, 3 5644 Ermeton-Sur-Biert

Resp : Cleda Fabienne, fabienne.cleda@gmail.com, 0499/41.72.14

N° :GB26-27-C014

30-05-2027 Philippeville : Rue du Moulin, 164 5600 Philippeville

Resp : Coryn Christophe, christophe.coryn@gmail.com, 0475/55.21.31

N° :GB26-27-C015

Au nom du CPNV
Coryn Christophe
Président